



Projet 2

Loi fédérale sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération (Loi sur la sécurité de l'information, LSI)

Projet

Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la Commission des institutions politiques du Conseil national du 27 janvier 2022¹,

vu l'avis du Conseil fédéral du ...²,

arrête:

I

La loi du 18 décembre 2020 sur la sécurité de l'information³ est modifiée comme suit:

Art. 29, al. 4, let. e^{bis}

⁴ Les candidats aux fonctions suivantes ne sont pas soumis à un contrôle de sécurité:
e^{bis}. chef du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence;

Minorité

(Addor, Bircher, Buffat, Glarner, Marchesi, Rutz Gregor, Steinemann)

Biffer

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹ FF 2022 345

² Sera publié ultérieurement dans la FF.

³ FF 2020 9665

